

Résumé de la lettre de Goupilleau, représentant en mission auprès de l'armée du Nord, qui envoie les dons patriotiques des citoyens Fourier, Danvi et Goupi, défenseurs de la patrie au 10e bataillon de la Seine-Inférieure, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de la lettre de Goupilleau, représentant en mission auprès de l'armée du Nord, qui envoie les dons patriotiques des citoyens Fourier, Danvi et Goupi, défenseurs de la patrie au 10e bataillon de la Seine-Inférieure, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 550;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28742_t1_0550_0000_18

Fichier pdf généré le 30/03/2022

leur départ, s'agitent et frémissent déjà à l'idée de leur retour.

[Mêmes signatures.]

13

L'administration du district de Brive annonce à la Convention qu'elle vient d'envoyer à l'hôtel des monnoies 439 marcs 7 onces 4 gros d'argenterie, provenant de plusieurs églises de son ressort.

Mention honorable, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

14

Le citoyen Leprevot-Besnardais fait don à ses frères d'armes, jusqu'à la paix, d'une pension de 600 liv. dont il jouit en qualité de lieutenant invalide, ainsi que des arrérages qui lui sont dus.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des finances (2).

15

Le citoyen Mangean, ci-devant curé au district de Commercy, fait remise à la patrie du traitement qu'elle lui a accordé, comme prêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des finances (3).

16

Goupilleau, représentant du peuple, chargé de l'embrigadement à l'armée du Nord, envoie les dons patriotiques des citoyens Fourier, Danvi et Goupi, défenseurs de la patrie au 10^e bataillon de la Seine-Inférieure.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Etat des dons; s.d.] (5).

Le cⁿ J.-B. Charles Euthéaume FOURIER, écrivain de la 2^e c¹^e du 10^e b^{on} donne pour les veuves et les orphelins des défenseurs de la patrie 5 liv. 2 s. 6 d., montant de son prêt pendant 5 jours.

Le cⁿ Pierre Barthélemy DANVI, sergent-major de la 5^e c¹^e donne pour les veuves et les orphelins 3 liv. 4 s., produit de ses épargnes; total : 8 liv. 6 s. 6 d.

Le cⁿ GOUPI, lieut., fait don d'un sabre propre au service de la cavalerie. Il joint à cette of-

frande 25 liv. pour les veuves et les orphelins des soldats morts sur la brèche devant Toulon.

17

Le citoyen L. Prudhomme, de Paris, fait hommage à la patrie d'un exemplaire de la deuxième édition de sa *République Française*, dictionnaire géographique et historique, en 88 départements avec cartes.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux archives (1).

18

Le citoyen Doron, juge du tribunal du district de Mâcon, fait don à la patrie de 482 liv. qu'il destine au premier soldat qui rentrera dans Valenciennes.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mâcon, 2 flor II] (3).

« Citoyens représentants,

Nos volontaires poursuivent au dehors les tyrans et leurs esclaves.

Vous poursuivez au dedans les traîtres et les conspirateurs.

Les juges des tribunaux élaguent, étouffent, ces hideux et monstrueux procès où ils étaient amoncelés.

Vous venez par un dernier décret de leur donner le coup de grâce. Bientôt, l'homme régénéré va prendre une nouvelle existence, et ne connaîtra pour arbitrer que l'équité et la probité.

Membre d'un tribunal depuis le 7 frimaire, je vois avancer avec plaisir ce but si désiré.

Je viens de recevoir une somme de 482 liv. Je la destine au premier volontaire qui entrera dans Valenciennes.

Les secrétaires de la Convention voudront bien en être dépositaires. Qu'il me serait doux d'apprendre que cette somme ait bientôt sa destination. »

DORON.

19

L'agent national du district de Bruyères annonce que les biens d'émigrés se vendent dans ce district plus du double de l'estimation : des lots estimés 21 750 liv. ont été vendus 49 370 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (4).

(1) P.V., XXXVI, 277. Bⁿ, 15 flor. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1294; J. Fr., n° 586.

(2) P.V., XXXVI, 277. Bⁿ, 15 flor. (2^e suppl.); J. Mont., n° 171.

(3) P.V., XXXVI, 277. J. Sablier, n° 1294.

(4) P.V., XXXVI, 278. Bⁿ, 16 flor. (suppl.).

(5) C 302, pl. 1082, p. 17.

(1) P.V., XXXVI, 278. Bⁿ, 13 flor.; Débats, n° 591, p. 172.

(2) P.V., XXXVI, 278. J. Mont., n° 171.

(3) C 302, pl. 1082, p. 14.

(4) P.V., XXXVI, 278. Bⁿ, 11 flor. (1^{re} suppl.); M.U., XXXIX, 171; J. Perlet, n° 588.